

Descriptif produit

L'assurance Responsabilité des Dirigeants Hiscox protège les dirigeants des mises en causes personnelles qui peuvent mettre en péril leur propre patrimoine (maison, voiture, épargne et investissements, études des enfants...).

Il ne faut pas confondre la responsabilité des dirigeants et la responsabilité civile professionnelle :

- Si c'est l'entreprise qui est mise en cause devant un tribunal civil dans le cadre de ses activités, c'est l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'entreprise qui intervient.
- En revanche, si le dirigeant est mis en cause personnellement au civil ou au pénal, c'est la responsabilité des dirigeants qui intervient.

L'assurance Responsabilité des Dirigeants permet de prendre en charge au titre de la garantie : les frais de défense, les dommages et intérêts, les frais d'assistance psychologique, les frais de réhabilitation de l'image du dirigeant.

Le contrat se compose des éléments suivants :

- Conditions particulières
- Conditions générales n°DO1205

Caractéristiques :

- Capacités : 5 000 000 €
- Prime mini 350 € TTC pour 150 000 € de garanties.
- Possibilité d'opter pour un règlement par prélèvement automatique avec fractionnement annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel de la prime

Cibles

✓ Ce produit s'adresse aux entreprises commerciales (SA, SAS, SARL, SELARL, SELAFA, SCEA) et aux associations afin de protéger leurs **dirigeants** :

- Dirigeants de droit
- Dirigeants de fait
- Personnes bénéficiant d'une délégation de pouvoir
- Et plus généralement, toutes personnes physiques mise en cause personnellement dans le cadre de ses fonctions

✓ Hiscox couvre **tous types d'activités**, y compris :

- Les associations
- Les entreprises en création
- Les sociétés cotées en bourse
- Les compagnies exposées aux USA / Canada

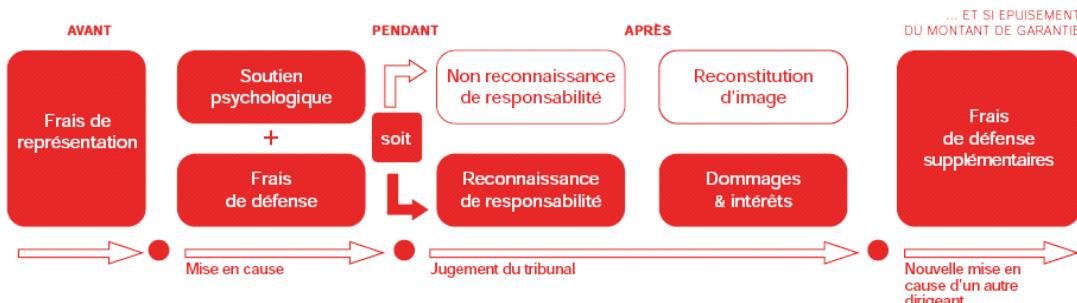
✗ Ce produit n'est pas destiné à couvrir :

- Les institutions financières (banques, fonds d'investissements...)
- Les courtiers en assurance

Principe de la couverture - Garanties

Au-delà de la protection financière personnelle du dirigeant par la prise en charge de ses frais de défense et le paiement éventuel de dommages et intérêts, nous intervenons :

- **Avant la procédure** : Hiscox engage des frais de représentation (avocats) sans attendre une mise en cause formelle.
- **Pendant la procédure** : Hiscox assure la défense civile ou pénale du dirigeant et lui propose, ainsi qu'à son entourage, un soutien psychologique personnalisé (coach ou traumatologue).
- **Après la procédure** : Si le dirigeant est jugé responsable : dans le cadre d'une procédure civile, Hiscox paye les éventuels dommages & intérêts. Si la responsabilité du dirigeant n'est pas engagée, Hiscox l'accompagne dans la réhabilitation de son image.



Exemples de mises en cause

- Violation de lois, règlements, statuts

Violation de lois

(Exemple de mise en cause : Un chef d'atelier est mis en cause par les autorités de régulation pour non-respect des règles de sécurité.)

Violation de règlements

(Exemple de mise en cause : Un dirigeant est mis en cause personnellement pour non-respect du règlement sur « l'appellation d'origine contrôlée » d'un produit de consommation courante.)

Violation de statuts

(Exemple de mise en cause : Le PDG d'une entreprise est mis en cause personnellement pour avoir engagé la société au-delà de ce que les statuts permettaient et au-delà de ce que l'Assemblée Générale avait décidé.)

- Fautes liées à l'emploi

Harcèlement moral

(Exemple de mise en cause : Suite à une dépression nerveuse, un ancien salarié met en cause personnellement son chef de service pour harcèlement moral.)

Délit d'entrave

(Exemple de mise en cause : La direction d'une PME est mise en cause pour non consultation du Comité d'Entreprise suite à un projet de cession ayant des conséquences sociales.)

Avantages

- Accompagnement psychologique

Hiscox prend en charge les frais d'accompagnement psychologique et/ou de coaching du dirigeant et des membres de son foyer qui se trouveraient en souffrance morale suite à une mise en cause.

- Frais de représentation

Lorsque le dirigeant se trouve obligé de comparaître dans le cadre d'une procédure préliminaire ou d'une enquête officielle visant l'entreprise, la garantie Responsabilité des Dirigeants Hiscox permet de prendre en charge les frais et honoraires pour le conseil et l'assistance du dirigeant.

Le contrat Responsabilité des Dirigeants Hiscox présente également les avantages suivants :

- Les dirigeants sont tiers entre eux

- Hiscox règle au fur et à mesure les frais de défense et ne demande pas leur remboursement en cas de condamnation

- Fautes de gestion

Par imprudence

(Exemple de mise en cause : Mise en cause du Conseil d'Administration d'une entreprise suite au lancement d'un produit avec des frais de publicité considérables alors que le produit n'est ni commercialisable juridiquement, ni disponible en pratique.)

Dans l'investissement / désinvestissement

(Exemple de mise en cause : Un gérant est mis en cause pour vente d'un actif ou d'un produit à perte, ou pour l'achat d'un actif à un prix excessif.)

Par négligence

(Exemple de mise en cause : Le responsable d'un site classé est mis en cause personnellement pour non-respect de la réglementation ayant conduit à une pollution.)

- Comblement de passif

(Exemple de mise en cause : Dans le cadre de la cession d'une filiale, le dirigeant est responsable sur ses biens propres du passif suite au soutien financier abusif d'une filiale en difficulté.)

- Faute au sein des mandats dans les entités extérieures

(Exemple de mise en cause : Un PDG est mis en cause dans le cadre de son mandat au sein de son syndicat professionnel pour non-respect des règles sur la concurrence.)

- Réhabilitation du dirigeant

Si la responsabilité du dirigeant n'est pas engagée, Hiscox missionne un consultant spécialisé en communication afin d'accompagner le dirigeant dans la réhabilitation de son image. Hiscox prend en charge les frais de préparation du dirigeant en vue d'une campagne de réhabilitation, incluant la réalisation d'un diagnostic image, la mise au point d'un plan d'action, une assistance à la rédaction/préparation de discours, une formation à la prise de parole en public une première communication publique.

Pourquoi souscrire ?

- Même en étant irréprochable vous pouvez être mis en cause

Vous n'êtes pas à l'abri d'une mise en cause infondée provenant d'un concurrent ou d'un ancien salarié par exemple. Il est donc essentiel de posséder une couverture responsabilité du dirigeant à même de prendre en charge vos frais de défense pour ne pas avoir à en faire l'avance.

- Vos fonctions vous exposent personnellement

Les évolutions et la complexité de la réglementation rendent votre activité professionnelle risquée et vous exposez personnellement à des mises en cause qui peuvent mettre en péril votre propre patrimoine (maison, voiture...).

- Votre réputation peut être entachée par une mise en cause

Même si vous êtes mis(e) hors de cause, votre réputation peut être altérée, il est alors important d'être accompagné(e) et aidé(e) dans la réhabilitation de votre image aussi bien auprès de vos employés que de vos clients.

- Les mises en cause peuvent émaner de nombreuses personnes

Comme le montre le schéma ci-dessous les mises en cause peuvent venir de tous ceux qui peuvent justifier d'un préjudice causé par une personne considérée comme « dirigeant ». La fréquence des mises en cause se retrouve dans l'épaisseur du trait.

